

Image not found or type unknown



## Achat maison suite à un décès

Par **Lynka**, le **04/02/2021** à **13:54**

Bonjour Maître,

Mon père est décédé en décembre, il était propriétaire en bien propre de sa maison. Celle-ci a été estimée. Je suis héritière en indivision avec ma sœur. Je suis éventuellement intéressée pour racheter sa part afin d'effectuer quelques travaux d'amélioration non soumis à déduction sur plu-value car mon souhait est de la revendre dans les 12 mois.

Voici ma question, la plu-value qui sera réalisée après revente est calculé sur le prix global de la maison lors de son estimation ou bien sur ma part uniquement majoré des frais éventuels.

Merci infiniment pour votre retour